

2012

Dossier :
Le cheval en demi-pension



Les Crins de La Flotène

La flotène A.S.B.L
Avenue François deladrière 15
7181 ARQUENNES
www.laflotene.be
laflotene@voo.be

ce n'est pas en montant une heure par semaine, ni en faisant de temps en temps un stage que le cavalier doit s'attendre à des progrès formidables. L'équitation c'est aussi le contact avec le cheval, le travail sans son professeur, de quoi se forger sa propre expérience, sa propre autonomie.

- Nos chevaux participent au cours individuels et collectifs mais ont encore de nombreuses heures de disponibilité. Un cheval actif est un cheval en forme... Au plus le cheval est manipulé, mis en activité, au mieux il se porte. Attention, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, il n'est pas question de les voir tourner 6 heures par jour...Mais être actif un jour deux heures et ne rien faire deux jours cela ne peut que nuire à sa souplesse, à son mental, à sa condition physique.

- Tout le monde est toujours étonné de la bonne éducation de nos chevaux, cela ne relève pas du miracle. C'est le fruit du travail, régulier, programmé et il est à portée de tous. Il demande, volonté, soin, organisation, structure, toutes qualités indispensables pour affronter la vie de tous les jours.

- Avoir un cheval à soi, coute cher... et est ce que le jeune cavalier est sur de lui consacrer chaque jour le temps indispensable pour assurer la bonne santé physique et morale de son cheval. La réponse est non, ou alors au détriment d'autres priorités, les études par exemple, et ceci, doit rester le souci premier des enfants et adolescents, des parents et de tout éducateur qui se respecte.

- Est ce que le jeune cavalier est sur d'avoir déjà le cheval à sa taille qui lui permettra d'évoluer de longues années ? la réponse est...

- Qu'arrive t'il lorsque le cheval est immobilisé pour raison de santé ou de blessures?

C'est en forgeant que l'on devient forgeron, c'est en s'occupant d'un cheval que l'on apprend à le connaître, à le comprendre.

Nombre de cavaliers désirent monter régulièrement un cheval qu'il connaissent bien, sans assumer les responsabilités d'un propriétaire. Un petit tour d'horizon de la question.

La demi pension

LA "DEMI-PENSION" EST UN TERME GENERIQUE ENTRE DANS LE JARGON EQUESTRE , QUI REGROUPE DANS LA REALITE NOMBRE DE FORMULES. Du QUART DE PENSION A LA PENSION AU PAIR EN PASSANT PAR LA LOCATION PURE ET SIMPLE, LA DEMI-PENSION EST PLUS COMPLEXE QUE LE SIMPLE 50/50 AUQUEL SON APPELLATION FAIT REFERENCE.

En général...

Dans le cas d'une pension partielle, le cavalier "locataire" paie une part de pension dont le montant est directement lié au temps qu'il passe avec le cheval. La majorité des centres équestres proposent à leurs clients diverses formules de demi-pension.

La première et la plus répandue est la location d'un cheval de club. En échange d'une participation a ses frais de ferrure et du paiement de la moitié de sa pension, le cavalier, souvent un enfant de niveau Galop 3 ou 4, peut monter le cheval quand il le souhaite ou, tout du moins, quand celui-ci ne travaille pas pour le club.

Dans cette affaire, le cheval de club s'en tire plûtot bien : il échappe a quelques heures, de reprise pour être bichonné et monté par un cavalier plus régulier. Cette formule nécessite cependant une sérieuse répartition des jours et des heures pour que les "heures de vol" du cheval ne se cumulent pas de façon démesurée. Un contrat écrit fixe les droits et devoirs de chacun. Le cavalier locataire devra évidemment renoncer à l'idée de monter le mercredi et le samedi, jours d'affluence au club hippique, et se contenter des jours plus calmes.

Un problème risque d'émerger également au moment des vacances : le club confie en général sa cavalerie aux cavaliers présents en stage... au détriment du jeune locataire qui a pourtant, a ce moment précis, du temps a lui consacrer.

A cette première frustration peut s'en ajouter une seconde : la situation n'est pas toujours facile à gérer sur le plan affectif. Le fait de voir "son" Caramel adoré monté par d'autres cavaliers plus ou moins débutants – et pas toujours doués, il faut bien l'avouer –, est difficile à accepter. Et si le cheval sort en concours (d'entraînement), on a beau être sur, pour le coup, de faire le parcours avec son cheval préféré, il faut s'attendre a devoir prêter sa monture et à la voir, peut-être, gagner sous la selle d'un autre...

Une demi-pension correspond en principe à trois jours par semaine, voire quatre quand le propriétaire laisse au cavalier la jouissance du septième jour, traditionnellement considéré comme le "jour de repos". A charge pour le cavalier de sortir ce jour-la le cheval en liberté.

Qui prend une demi-pension doit s'investir davantage financièrement. Le propriétaire peut lui demander de participer aux frais vétérinaires et à une partie de la ferrure.

Reste aux deux parties à s'accorder sur le niveau du cavalier qui grimpera sur le dos du cheval. S'il est tout a fait légitime pour le propriétaire d'avoir quelques exigences, il ne peut pas non plus se montrer trop difficile.

Pensez également à l’âge de l'autre cavalier. II peut être heureux d'associer a un tout jeune propriétaire un second cavalier un peu plus agé plutôt qu'un autre enfant, ne serait-ce que pour des accords d'emploi du temps.

Les questions a se poser

- *POUR BIEN VIVRE UNE DEMI-PENSION, IL N'Y A PAS DE SECRET : IL FAUT S'ENTOURER DE PRECAUTIONS, CE QUI EVITERA BIEN DES SURPRISES. AVANT DE S'ENGAGER PLUS AVANT, NOMBRE DE QUESTIONS DOIVENT DONC AVOIR TROUVE DES REPONSES.*

- Il est également judicieux de préciser d'entrée de jeu quels sont les intervenants extérieurs, afin de ne pas commettre d'impair en cas de nécessité. Il est judicieux de se communiquer le nom et les coordonnées du maréchal-ferrant et du ou des vétérinaires habituels, même si c'est généralement au propriétaire que revient la responsabilité de contacter les praticiens. En cas d'absence, cela peut faire gagner du temps.

- Pensez également au matériel. Il est d'usage que 1e propriétaire prête au second cavalier son filet et ses brosses, mais ce n'est pas obligatoire. On peut donc demander au locataire d'amener son matériel et notamment sa propre selle, investissement non négligeable.

- Enfin, le cavalier locataire doit demander au propriétaire s'il peut faire monter une tierce personne sur le cheval. Généralement, les propriétaires n'acceptent pas. Les locataires doivent donc évoquer ce point au préalable. Au quotidien, quelques trucs permettent de faciliter la vie des trois acteurs de la demi-pension, utilisateur, propriétaire et cheval. Lorsque ce dernier est au travail par exemple, le besoin dune communication suivie entre les cavaliers se fait rapidement sentir. Si l'on ne veut pas rester pendu au téléphone chaque soir et terminer avec des factures a rallonge, le plus simple est d'en passer par l'incontournable carnet de correspondance. Ce carnet de liaison permet de gérer le travail du cheval, le must de 1'organisation étant de mettre au point un planning prévisionnel de la semaine à venir – sans hésiter cependant à le modifier si la forme du cheval ne s'y prête pas.

- Chacun inscrit quotidiennement le type de travail effectué, les soins donnes, etc. Lorsqu'un des deux saute, celui qui monte le lendemain doit adapter sa séance et effectuer un travail plus Eger. Le carnet permet également de noter de nombreuses petites observations du type : il n'a pas mangé toute sa ration aujourd'hui, il n'était pas très en forme, il était un peu engorgé, etc.

Histoire de confiance

GLOBALEMENT, LES SIRENES DE LA FORMULE DU CHEVAL PARTAGE SONT DONC PLUTOT CONVAINCANTES ; UN CHEVAL A SOI QUELQUES JOURS PAR SEMAINE, MAIS SANS L'ANGOISSE DU PROPRIETAIRE OU LES MAUVAISES SURPRISES - SI CE NEST CELLES QUE VOUS RESERVE JUSTEMENT CE DERNIER... C'EST TENTANT. MAIS LA DEMI-PENSION PEUT AUSSI VOUS EN FAIRE VOIR DE TOUTES LES COULEURS,

DANS LE BON COMME DANS LE MAUVAIS SENS. MORCEAUX CHOISIS.

« J'ai partagé mon cheval avec une autre cavalière, mais ça n'a pas duré longtemps »

X annonce d'entrée la couleur. La demi-pension, il ne faut plus lui en parler. Après six mois de ménage à trois, le divorce a vite été prononcé.

« Enceinte, je cherchais un cavalier pour monter Emir, mon pur sang arabe de six ans, le temps de ma grossesse. Mon choix s'est arrêté sur une cavalière de niveau Galop 5 qui souhaitait monter uniquement en balade. » L'essai est concluant et l'affaire vite réglée. L'union commence sous des auspices favorables, mais X déchante rapidement. : -Abandon du cheval en carrière, -guêtres posées à l'envers, -retour de balade boueux, -sans douche et -sans soins, -matériel introuvable, etc. La bonne volonté et la patience de X et d'Emir sont mises a rude épreuve...

L'exemple est significatif, et nul doute que chaque cavalier a déjà entendu ce type d'histoire dans son entourage.

Aux antipodes, d'autres cavaliers vivent très bien leur pension à temps partiel. C'est le cas de Nathalie, cavalière de niveau galop 6, qui jouit d'un tiers de pension sur Uccello depuis plus d'un an. Elle qui, faute de moyens et de temps, n'a jamais pu accéder au statut de propriétaire, a la possibilité d'entretenir, malgré tout, une relation privilégiée avec "son" cheval deux jours par semaine.

"Le fait de monter toujours le même cheval permet de faire de nets progrès, et d'en profiter d'une fois sur l'autre. Sur le plan affectif, la relation que j'ai avec Uccello est complètement différente de celle que je pourrais entretenir avec un cheval de club. Sans oublier que dans une structure organisée, le cavalier lambda n'a pas la possibilité de longer, ni de mettre en liberté.

En plus, Nathalie doit participer a la vie de I' écurie, administrer une éventuelle médication, surveiller la ferrure et bien d'autres activités annexes qui font de tout cavalier un véritable homme de cheval. D'accord avec le propriétaire c'est un centre équestre) Nathalie doit régulièrement se plier a la discipline d'un cours particulier. C'est sa seule contrainte, et c'est d'ailleurs probablement ce qui fait le succès de ce ménage à trois : en réalité, ils sont quatre, enseignant compris. En quatuor, la formation est plus stable. L'enseignant fait le lien entre propriétaires et cavaliers, accorde le niveau équestre des hommes comme des chevaux, orchestre et garantit l'harmonie.

Nathalie l'avoue :

> *"Je ne prendrais pas de tiers de pension dans des conditions différentes, ca se passe vraiment très bien comme ça, sans avoir aucune relation avec le propriétaire d'Uccello."*

Et le propriétaire, de son côté, est enchanté.

Mais cela ne se passe pas toujours aussi bien pour le second cavalier. Une de nos amies, Cécile, nous racontait il y a peu son désarroi.

> *"Tout a commence lorsque j'ai pris Eros en demi-pension, écrit-elle. Nous nous sommes immédiatement entendus et tout s'est toujours très bien passé, si bien même que, au bout de quelque temps, la propriétaire s'est progressivement éclipsée. Elle le délaissait et me laissait m'en occuper quotidiennement. C'était idéal. Il devenait peu à peu mien, et tant pis si je finissais par payer toutes les factures dans leur intégralité : pension, factures vétérinaires en tout genre, etc. Ca a duré plusieurs mois. Et puis un jour, la propriétaire est revenue et a emmené Eros. C'était toujours son cheval, même si j'en pensais tout le contraire."*

La déception de Cécile fut rude. Mais la loi est stricte : le fait de vous occuper d'un cheval ne vous confère aucun droit. Or ils sont légions les exemples de ce genre, et il y aurait fort a parier que les murs de chaque club ont vu se dérouler bien des drames de ce type.

Oui donc a la demi-pension, mais pas n'importe comment et, surtout, pas avec n'importe qui ! Tout est affaire de relations humaines. La vie en commun nécessite des sacrifices, des concessions et... des mises au point. Pas question de se laisser envahir par un demi-pensionnaire encombrant et sans-gêne qui change ses jours de visite arbitrairement et sans préavis, décide de faire de l'obstacle trois jours par semaine (tant pis pour l'autre), ne nettoie ni mors, ni guêtres, ni tapis... et la liste est loin d'etre exhaustive ! Pour bien vivre sa demi-pension, le plus simple est de s'entourer d'un maximum de précautions, et on ne saurait trop vous conseiller d'en passer par un contrat écrit , meme (et surtout) si l'accord se conclut avec une personne de votre connaissance.

En prenant un cheval en demi-pension, le cavalier peut nouer des relations privilégiées avec lui.
Pour faciliter les rapports entre propriétaires et cavaliers locataires, le plus simple est d'en passer par un contrat écrit, signe par les deux parties. Non seulement cet accord oblige chacun a respecter ses engagements, mais il permet également de connaitre, des les premiers pas, ses devoirs.

Avec ou sans contrat, voici la liste des points a évoquer impérativement avant d'envisager une étroite collaboration :

- Lieu(x) d'hébergement du cheval (aux différentes saisons)
- Jours (et heures) de visite
- Disciplines pratiquées
- Possibilité ou non de faire de la compétition (si oui, à quel niveau)
- Cotisation éventuelle a souscrire auprès du club hébergeant
- Participation aux frais vétérinaires, de maréchalerie et annexes (tonte, assurance...)
- Eventuel paiement de la demi-pension en cas d'immobilisation du cheval
- Durée du contrat
- Définition d'un préavis pour interruption du contrat

DEMI PENSION À LA FLOTÈNE MODE D'EMPLOI.....

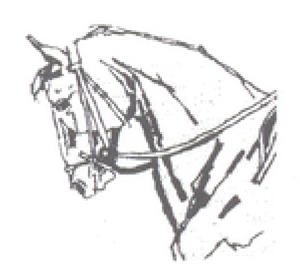
10 BONNES RAISONS DE PRENDRE UNE DEMI_PENSION

Pour La Flotène :

1. Diminuer les couts d'entretien
2. Voir le cheval sorti et occupé plus souvent
3. Valoriser cheval et cavalier

Pour le demi pensionnaire :

4. progresser avec un cheval régulier
5. nouer une relation privilégiée
6. expérimenter une étape intermédiaire avant d'acheter son propre cheval
7. avoir la possibilité de sortir en concours
8. ne pas avoir à supporter les contraintes et les responsabilités liées au fait d'être propriétaire (achat, débourrage, retraite, gros risques vétérinaires, retraites...)
9. bénéficier d'un support technique et pratique constant
10. progresser dans les autres registres qui font d'un cavalier de club un « homme de cheval »



Prendre un cheval en pension ou en demi pension, est un engagement tant financier que moral.

La Flotène propose ceci:

- tous les chevaux, poneys du centre peuvent être pris en demi pension
  - le choix est établi en fonction du niveau du cavalier, de sa taille, de ses préférences, mais surtout dans un esprit de progression technique et d'accès à une plus grande autonomie.
- Le cheval ou le poney est à la disposition du cavalier tant que celui ci n'est pas utilisé en cours collectif.(Voir le planning) Pendant les heures d'ouverture du manège. Le responsable du manège est tenu au courant de ces heures de monte.
- Le cheval ou le poney et son cavalier participe obligatoirement à un cours collectif hebdomadaire. Le, jour, l'heure et le niveau du cours est fixé de commun accord.
- Quand le cavalier monte son cheval ou son poney, il s'engage à suivre le niveau développé dans ce cours collectif. Par exemple, ne pas faire de l'obstacle, alors que ce point n'a pas été abordé dans le cours précédant. Ne pas s'essayer au galop quand son trot assis n'est pas encore stabilisé etc...
- Il est entendu que le cavalier est membre de La Flotène
- Le centre prête le matériel attaché au cheval ou au poney, selle, bridon etc... que le cavalier manipule en bon « père de famille »

Le cavalier s'engage :

- A s'occuper le plus souvent possible de son compagnon
- De suivre au moins un cours collectif par semaine
- De ne pas exiger de son cheval ou poney des exercices ou mouvements qu'il ne maîtrise pas
- De veiller et de respecter au matériel qui lui est confié – de son rangement aux endroits désignés
- De prévenir le responsable du centre de tout problème rencontré tant au niveau cheval, que matériel.
- De prévenir celui ci des jours et des heures qu'il compte monter. De le notifier dans le planning.
- De ne pas partager son cheval ou son poney avec une tierce personne et ce sous aucun prétexte.
- De ne pas monter son cheval en extérieur sauf dans le cadre de promenades organisées par le centre.
- De verser le montant de la pension anticipativement et ce avant le 5 de chaque mois au compte bancaire du centre,
- De prévenir un mois à l'avance s'il souhaite mettre fin à la demi pension. Ce mois de préavis est redevable.

Mais encore…

- Le cavalier et les membres de sa famille bénéficient d'autres avantages pour les cours collectifs. Si le cavalier souhaite participer à d'autres cours collectifs hebdomadaires, son **abonnement** est de 60 €uros pour 11 **leçons collectives** ce même tarif est d'application pour les autres membres de la famille ayant un cheval en demi pension.

- Certaines activités spéciales (randonnées etc) seront aussi annoncées avec un tarif préférentiel.

- Les cours privés eux restent au tarif normal d'application.

- Pour ceux qui le souhaitent, une convention de demi-pension peut être signée entre les deux parties. Voici un modèle en annexe.

CONVENTION DE DEMI-PENSION ENTRE L'ASBL LAFLOTENE ET UN CAVALIER UTILISATEUR AU SEIN DE L'ASSOCIATION

<table>
<tr><td colspan="2">ENTRE LES SOUSSIGNÉ(E)S :</td><td colspan="3">L'ASBL La flotène</td></tr>
<tr><td>propriétaire du cheval :</td><td colspan="3"></td><td>D'une part</td></tr>
<tr><td>ET :</td><td>Mr , Mme, Melle :</td><td colspan="3"></td></tr>
<tr><td>Demeurant</td><td colspan="4"></td></tr>
<tr><td colspan="2">Gsm</td><td colspan="2">TEL FIXE</td><td>EMAIL</td></tr>
</table>

dénommé(e) "L'utilisateur" D'AUTRE PART

Ce cheval est garanti ni vicieux ni dangereux.

Mr , Mme, Melle :.., se propose de partager la pension et de monter le cheval .... , qu'il (elle) déclare bien connaître et ce, selon les modalités suivantes.

IL EST ENSUITE CONVENU :

Le cheval .... est usuellement hébergé dans les installations sises Av François Deladrière à Arquennes
Mr , Mme, Melle :.., est membre du club, à jour de ses cotisations, a pris connaissance du Règlement interne.
Sauf meilleur accord entre les parties, l'utilisateur pourra monter le cheval les jours et heures suivants,

- soit en leçon, une obligatoire <u>par semaine comprise dans la demi pension</u>,
- soit au cours d'une autre leçon hebdomadaire en ayant souscrit un abonnement préférentiel de………. € les 11 leçons.
- Soit en piste libre en perfectionnant le travail demandé au cours donnés.
- Soit en extérieur en groupe structuré et sous l'autorité d'une personne mandatée par le centre.

Le cheval devra être utilisé selon les règles de l'art et la notion de "bon père de famille", le propriétaire se réservant la possibilité de rompre la présente convention sans préavis, en cas d'utilisation abusive ou de mauvais traitements.

L'utilisateur versera le 5 de chaque mois, au plus tard, au propriétaire, la somme de .... francs, représentant la demi-pension du cheval

Il est précisé que les gros risques vétérinaires restent à la charge du propriétaire, hors les cas de faute de l'utilisateur.

Dans l'hypothèse où le cheval serait momentanément inutilisabe, par suite de la maladie ou accident, ne mettant pas en cause la responsabilité de l'une ou l'autre des parties, il est expressément convenu que l'utilisateur ne sera tenu de participer aux frais de pension et annexes.. Passé ce délai, si le cheval n'est pas rétabli, l'utilisateur pourra dénoncer la présente convention par lettre recommandée à effet immédiat.

L'utilisateur bénéficiera d'une place dans la sellerie

La présente convention est conclue pour une période d'un an et se renouvellera par tacite reconduction, à défaut de dénonciation par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec A.R., un mois avant son échéance. Les parties font élection de domicile au lieu de leur résidence et attribuent compétence territoriale au tribunal du siège du centre équestre.

Fait à . ARQUENNES , le ....
en deux originaux.